



**ARRETE AU TITRE DE L'ARTICLE L122-3 DU CODE DE LA  
CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT**

**DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

Référence dossier : AT 059172 25 C0001  
Déposée le : ..... 10/01/2025  
Avis de dépôt  
affiché le : .... 14/01/2025

Par : ..... DEPARTEMENT DU NORD représenté par Monsieur POIRET Christian  
Demeurant à : 51 Rue Gustave Delory  
59047 LILLE

Pour : ..... Création d'un ascenseur, installation d'un élévateur et travaux de mise en accessibilité

Terrain sis à : ... Collège Bayard rue du Stade Bayard - 59220 DENAIN

**LE MAIRE**

VU la demande d'autorisation de travaux n° AT 059172 25 C0001 déposée le 10/01/2025 par DEPARTEMENT DU NORD-51 Rue Gustave Delory 59047 LILLE et concernant la Création d'un ascenseur, installation d'un élévateur et travaux de mise en accessibilité, Collège Bayard rue du Stade Bayard - à DENAIN,  
VU l'article L 122-3 du code de la construction et de l'habitation,  
VU les articles R122-10 à R122-20 du code de la construction et de l'habitation,  
VU le procès-verbal en date du 25 février 2025 concluant à l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité de Lille, **ci-annexé**,  
VU la décision du préfet en date du 7 mars 2025 accordant la dérogation aux règles d'accessibilité, **ci-annexé**,  
VU le procès-verbal en date du 24 février 2025 concluant à l'avis favorable de la commission de l'arrondissement de VALENCIENNES pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, **ci-annexé**,

**A R R E T E**

**Article 1.** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont **AUTORISES**.

**Article 2.** Les prescriptions énoncées dans les procès-verbaux de la commission de sécurité et d'accessibilité devront être intégralement respectées.

Fait à DENAIN

Le - 6 MAI 2025

Le Maire,  
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Par délégation du Maire  
  
Jean-Pierre GRASNAULT  
Adjoint au Maire